



Paris : 19990108  
Préfecture : 15878

Montreuil, le 29 août 2016

Air Liquide SA  
M le Président-Directeur Général  
75 quai d'Orsay  
75321 Paris

Monsieur le Président Directeur Général,

La politique sociale, humaine et plus particulièrement la stratégie de gestion des emplois et des compétences au sein du Groupe Air Liquide suscitent notre plus vive inquiétude.

Alertés par les situations suivantes, nous souhaitons vous en faire part dans l'objectif que des mesures soient rapidement prises et mises en œuvre.

### **Salariés en situation de handicap :**

Un faisceau d'indices émanant des Elu-e-s mandaté-e-s par notre organisation syndicale nous alerte sur le fait que des travailleurs en situation de handicap subissant déclassement, reclassement, se voient imposé dans certains cas une procédure de rupture conventionnelle ou tout 'simplement' un licenciement, à savoir :

- 1 cas sur l'ancien site ALFI de Nanterre
- 2 cas sur le site DFV de Vitry sur seine
- 1 cas sur le site E&C de Champigny/Marne
- 1 cas sur le site CRPS des Loges
- 3 cas sur le site ALMS d'Antony
- 1 cas sur le site ALFI établissement national Blanc-Mesnil
- 1 cas sur le site ALFI de Bagneux
- 1 cas sur le site ALIT de la Défense
- 1 cas sur un autre site ALFI cité à la commission de suivi handicap du 22 juin 2016 et dont l'identité n'est pas dévoilée.

Des remontées régulières nous font écho de la volonté des directions locales Air Liquide à poursuivre ces licenciements et nous vous demandons que ces méthodes choquantes et inhumaines de gestion du personnel, en décalage total avec l'application des accords handicap signés au sein du groupe et de ses filiales, cessent dans les plus brefs délais.

### **Gestion des carrières et des compétences :**

Sur l'ensemble des sites en France, nous faisons le triste constat d'un accroissement de la souffrance au travail, introduit par la stratégie gestionnaire des carrières et des compétences.

Nous assistons à l'amplification d'une forme d'asservissement volontaire introduit par le paradoxe que l'entreprise n'est pas là pour satisfaire les besoins humains mais que l'humain doit s'adapter de plus en plus rapidement et fréquemment aux besoins de l'entreprise. Cette idéologie de gestion des ressources humaines est tout à fait contestable car c'est bien l'entreprise qui est une ressource pour le développement de l'humain et non l'inverse.

Cela conjugué au récent déploiement de l'outil « Talent Management System » dans le cadre du programme MyTalent, ce dernier fixant des critères d'évaluation de plus en plus subjectifs, nous sommes dans une situation d'injonction paradoxale qui contribue à accentuer la souffrance au travail et ce, à travers l'ensemble des couches managériales. La perte de sens et d'objectivité au travail est à son comble. A terme et au-delà de la souffrance des salariés, c'est le groupe Air Liquide qui en est malade.

Là encore et de manière dangereusement grandissante, les remontées de nos Elu-e-s sont alarmantes et cette stratégie va à l'encontre des principes affichés par le Groupe Air Liquide auprès de ses actionnaires, de ses investisseurs, de ses clients et de ses salariés.

C'est pourquoi nous vous invitons à prendre sérieusement en compte notre alerte sur ce point et à envisager rapidement des mesures correctives pour faire cesser ces pratiques dans les meilleurs délais.

Veillez agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.



Jean-Pascal Laforge  
Secrétaire général  
Syndicat CGT  
Groupe Air Liquide  
Région parisienne

